

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2019

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

AU 2^e TRIMESTRE 2019

Au second trimestre 2019, les taux moyens des différentes catégories de crédit connaissent une évolution contrastée.

Le coût des découverts est en légère progression, +2 points de base (pb) sur trois mois, à 2,21 %.

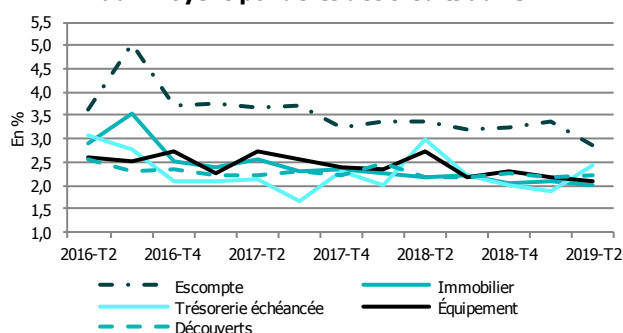
Pour sa part, le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée enregistre un net rebond, +55 pb, pour s'établir à 2,44 %, après trois trimestres consécutifs de baisse. La moitié de ces derniers est accordée à un taux inférieur à 2,75 %, pour une durée moyenne qui s'est sensiblement réduite (6,5 ans contre 10 ans le trimestre précédent).

À l'inverse, le taux moyen des crédits immobiliers et celui des crédits à l'équipement se replie, respectivement de 12 pb et 10 pb, pour atteindre un niveau historiquement bas : 1,99 % pour le premier et 2,09 % pour le second. Les crédits immobiliers demeurent exclusivement octroyés à taux fixe pour une durée moyenne de près de 20 ans. De leur côté, les crédits à l'équipement, dont la moitié se négocient à un taux inférieur à 2,85 % (2,75 % au trimestre précédent), sont souscrits à 81 % à taux fixe pour une durée moyenne d'environ 8 ans.

Les conditions débitrices en Polynésie française restent plus faibles qu'en Nouvelle-Calédonie, à l'exception du coût moyen des emprunts immobiliers qui est devenu plus attractif sur la place calédonienne (1,88 %). Au regard des taux pratiqués dans la France entière, seul le découvert se révèle moins coûteux en Polynésie.

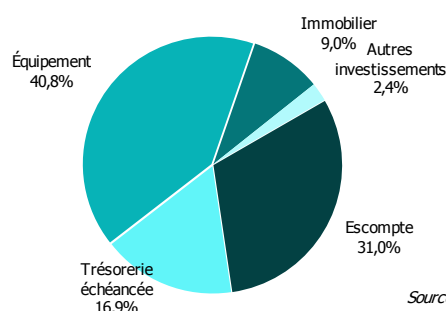
CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur 1 an, hors découverts)

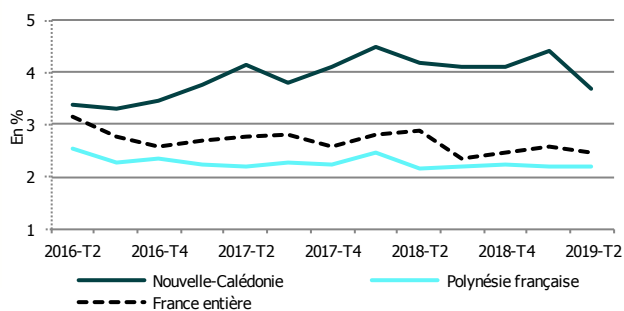


Source : IEOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2019		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2019		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole
Découverts	2,21	2,45	2,19	2,58	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	2,44	1,58	1,89	1,56	78	24	87	33	2,75	1,77
Équipement	2,09	1,37	2,19	1,34	96	108	81	84	2,85	1,21
Immobilier	1,99	1,57	2,11	1,60	235	196	100	91	-	-

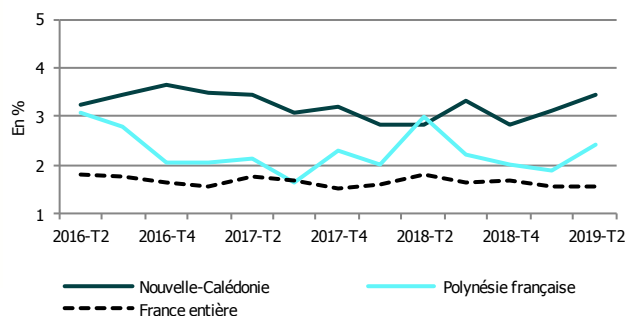
ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

Découverts



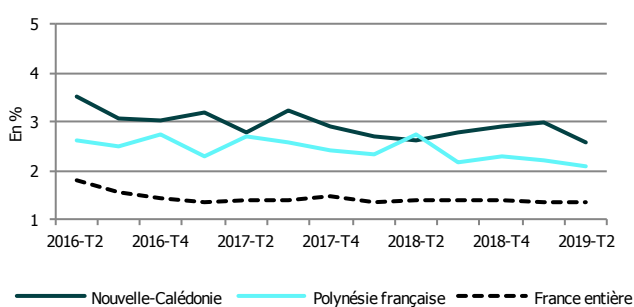
Sources : IEOM, BDF

Trésorerie échancée



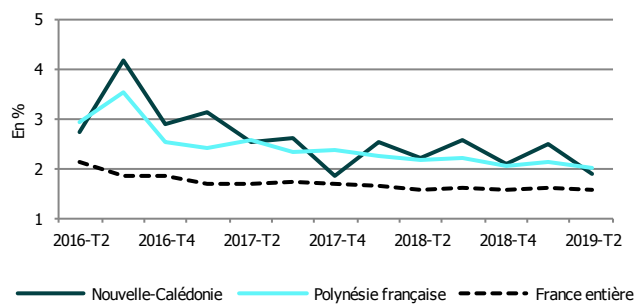
Sources : IEOM, BDF

Équipement



Sources : IEOM, BDF

Immobilier



Sources : IEOM, BDF

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers, et en Polynésie française, pour la trésorerie échancée sont fondés sur un plus faible nombre d'observations disponibles.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Polynésie française, elle se base sur environ 5 500 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.